**Réunion du CTEP de l’IRSTEA du 27 novembre 2017**

Motion des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST/ SNPREES-FO / SNTRS-CGT

*A l’attention du Président de l’IRSTEA et des ministres de tutelle*

**Motion d’actualité « politique indemnitaire »**

Le CTEP de l’IRSTEA a maintes fois exprimé, à l’unanimité des représentants du personnel, son refus des politiques d’individualisation des rémunérations, de mise en compétition des agents et de creusement des inégalités. Cf. motions adoptées à l’unanimité lors des réunions du CTEP du 2 octobre 2015, du 17 octobre 2016, du 11 mai et du 14 novembre 2017.

Dans le contexte aggravant de fortes disparités entre régimes indemnitaires existant au sein de l’Institut, la demande unanime du CTEP au Président de l’IRSTEA était d’utiliser toutes les marges de manœuvre financières disponibles sur l’enveloppe des primes pour des mesures générales de relèvement du niveau des primes des personnels Recherche - à commencer par les plus basses - et non pour accroitre les inégalités au sein des corps Recherche.

Mais manifestement la direction de l’IRSTEA n’a rien à faire des positions exprimées par les représentants du personnel et se saisit au contraire avec zèle de toutes les possibilités offertes par les évolutions des textes sur les primes pour en faire des « outils de management » et verser des « bonus » à certains au détriment de tous les autres, sans se préoccuper des effets destructeurs sur la cohésion sociale.

Lors de sa réunion du 14 novembre dernier, le CTEP de l’IRSTEA a donné un avis défavorable, à l’unanimité des représentants du personnel, sur le projet de Note de Service de mise en œuvre de la Prime d’Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à l’IRSTEA. Le Conseil Scientifique et Technique s’est également prononcé contre cette mise en œuvre lors de sa séance du 23 novembre. Les CR et DR de l’IRSTEA vous ont adressé des lettres collectives massivement signées (plus de 60 % à ce jour), expliquant pourquoi ils refusent la mise en place de la PEDR avec autant de détermination qu’ils avaient en 2010 refusé celle de la PES (Prime d’Excellence Scientifique).

Malgré cela vous revenez à la charge pour faire voter aujourd’hui encore le CTEP sur le même projet de mise en œuvre de la PEDR dans toute la plénitude de son caractère sélectif et parcimonieux, sans aucun égard pour la provocation que cela représente pour les Chargés de Recherche et Directeurs de Recherche de l’IRSTEA dans le contexte de disparité énorme des régimes indemnitaires au sein de l’Institut.

Dans la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel), vous avez ouvert les vannes à des modulations opaques de l’IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d’Expertise) et maintenant vous lancez une campagne pour l’attribution d’un « Complément Indemnitaire Annuel » (CIA), alors que ce volet est facultatif et que vous auriez pu utiliser cette enveloppe à augmenter les socles comme les RdP l’avaient demandé.

Cerise sur le gâteau, vous soumettez au CTEP une modification du périmètre de l’ISFIC (Indemnités Spécifiques pour Fonctions d’Intérêt Collectif) qui démontre à quel point la direction de l’Etablissement se moque de l’ensemble des personnels qui font fonctionner chaque jour l’Etablissement et continue à privilégier l’attribution de gratifications à quelques agents, à commencer par les membres de la direction eux-mêmes ! Le CTEP dénonce cette dérive, comme il a d’ailleurs toujours dénoncé le principe même de cette ISFIC réservée à des chefs, des chefs-adjoints, des adjoints aux chefs et leurs plus proches collaborateurs et collaboratrices ! Il rappelle que, par définition, tous les personnels de l’IRSTEA exercent des fonctions d’intérêt collectif, quelle que soit leur catégorie, quelles que soient leurs tâches.

Le CTEP réitère une nouvelle fois sa demande à la direction d’arrêter sa politique délétère de « l’exception » et de se donner comme objectif une réduction des inégalités via une revalorisation des rémunérations de base des agents.